



**Organisation  
mondiale de la Santé**

BUREAU RÉGIONAL DE L'

**Europe**

# Rapport de la première session du Conseil ministériel européen de l'environnement et de la santé (CMES)

Paris (France)  
4 et 5 mai 2011



**Organisation  
mondiale de la Santé**

BUREAU RÉGIONAL DE L'

**Europe**

# Rapport de la première session du Conseil ministériel européen de l'environnement et de la santé (CMES)

**Paris (France)  
4 et 5 mai 2011**

## Résumé

Le Conseil ministériel européen de l'environnement et de la santé (CMES) a été créé lors de la Cinquième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé (Parme, Italie, mars 2010) pour exercer un leadership et dispenser des conseils afin de déterminer avec plus de précision les interventions prioritaires définies à Parme et d'assurer le suivi des travaux, pour garantir une responsabilisation par rapport aux engagements pris à la Conférence. Lors de sa première session, le CMES a convenu d'un règlement intérieur qui garantit que le Conseil est totalement transparent et redevable de comptes auprès des États membres de l'OMS. Le Conseil a discuté des prochaines étapes du processus européen Environnement et santé, en soulignant la nécessité de clarifier les priorités dans le cadre de ce processus, ses liens avec les accords environnementaux multilatéraux existants et sa participation au programme de développement durable. Le Conseil a également réfléchi aux stratégies et aux outils qui pourraient être employés pour assurer la surveillance et le suivi de la concrétisation des engagements de Parme, et examiné les progrès réalisés quant à la mise en place du Groupe de travail européen Environnement et santé.

### Mots clés

ENVIRONMENTAL HEALTH  
ENVIRONMENTAL POLICY – trends  
CONGRESSES  
EUROPE

Les demandes concernant les publications du Bureau régional sont à adresser à :

Service des publications  
Bureau régional de l'OMS pour l'Europe  
Scherfigsvej 8  
DK-2100 Copenhague Ø, Danemark

Vous pouvez également remplir un formulaire de demande de documentation, d'informations sanitaires ou d'autorisation de reproduire/traduire sur le site Web du Bureau régional (<http://www.euro.who.int/PubRequest?language=French>).

### © Organisation mondiale de la santé 2011

Tous droits réservés. Le Bureau régional de l'Europe de l'Organisation mondiale de la santé accueillera favorablement les demandes d'autorisation de reproduire ou de traduire ses publications, en partie ou intégralement.

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent, de la part de l'Organisation mondiale de la santé, aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, territoire, ville ou zone, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières ou limites. Les lignes en pointillé sur les cartes représentent des frontières approximatives dont le tracé peut ne pas avoir encore fait l'objet d'un accord définitif.

La mention d'entreprises et de produits commerciaux n'implique pas que ces entreprises et produits commerciaux sont agréés ou recommandés par l'Organisation mondiale de la santé, de préférence à d'autres, de nature similaire, qui ne sont pas mentionnés. Sauf erreur ou omission, une majuscule initiale indique qu'il s'agit d'un nom déposé.

L'Organisation mondiale de la santé a pris toutes les dispositions voulues pour vérifier les informations contenues dans la présente publication. Toutefois, le matériel publié est diffusé sans aucune garantie, expresse ou implicite. La responsabilité de l'interprétation et de l'utilisation dudit matériel incombe au lecteur. En aucun cas, l'Organisation mondiale de la santé ne saurait être tenue responsable des préjudices subis du fait de son utilisation. Les opinions exprimées par les auteurs, rédacteurs et groupes d'experts ne reflètent pas nécessairement les décisions de l'Organisation mondiale de la santé ou la politique arrêtée par cette dernière.

## Sommaire

	<i>page</i>
Introduction .....	1
Gouvernance du processus européen Environnement et santé.....	1
Suivi des engagements pris à la Conférence de Parme .....	2
Priorités du suivi .....	2
Accords environnementaux multilatéraux .....	3
L'initiative « Un environnement pour l'Europe » .....	4
Le programme mondial de développement durable .....	5
Outils de contrôle du suivi .....	5
Préparatifs de la première réunion du Conseil ministériel européen de l'environnement et de la santé .....	6
Organisation et durabilité du processus européen Environnement et santé.....	6
Annexe. Liste des participants .....	9



## Introduction

1. Le Conseil ministériel européen de l'environnement et de la santé (CMES) a tenu sa première session à Paris les 4 et 5 mai 2011. La séance de travail du 5 mai est ouverte par Nora Berra, secrétaire d'État à la santé au ministère français du Travail, de l'Emploi et de la Santé, qui, d'ailleurs, a organisé un dîner le 4 mai. Elle rappelle que son pays a activement soutenu le processus européen Environnement et santé au fil des années et a présidé le Comité européen de l'environnement et de la santé, « prédécesseur » du CMES, entre 2005 et 2007. Les noms des participants à la réunion sont répertoriés à l'annexe.

2. Dans son discours d'ouverture, Zsuzsanna Jakab, directrice régionale de l'OMS pour l'Europe, souligne qu'en créant le CMES, les représentants des États membres et les acteurs concernés présents à la Cinquième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé (Parme, Italie, mars 2010) ont conféré une aura beaucoup plus prestigieuse à ce processus sur le plan politique. Ils se tournent vers le CMES pour que ce dernier exerce un leadership et dispense des conseils afin de déterminer avec plus de précision les interventions prioritaires définies à Parme, d'assurer le suivi des actions pour garantir une responsabilisation par rapport aux engagements pris à Parme et de faire rapport au Comité régional de l'OMS pour l'Europe et au Comité des politiques de l'environnement de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU).

3. Dans sa déclaration liminaire, Ján Kubiš, secrétaire exécutif de la CEE-ONU, fait remarquer que le processus européen Environnement et santé, redynamisé, doit être emmené par les États membres. Ceci requiert une bonne compréhension des rôles à jouer respectivement par le CMES et le Groupe de travail européen Environnement et santé (EHTF pour *European Environment and Health Task Force*), ainsi qu'une participation active de l'EHTF, qui doit avoir le sentiment que l'initiative Environnement et santé est la sienne. Les composantes du processus en rapport avec l'environnement doivent être « rééquilibrées » par rapport aux aspects sanitaires, et rapprochées de ces derniers.

## Gouvernance du processus européen Environnement et santé

4. Par le biais de la Déclaration de Parme, les participants à la Cinquième Conférence ministérielle ont adopté un cadre institutionnel pour le processus européen Environnement et santé durant la période 2010-2016. En plus des mécanismes nationaux en matière d'environnement et de santé, ce cadre comprend un groupe de travail et un conseil ministériel, tous deux épaulés par un secrétariat situé au Bureau régional de l'OMS pour l'Europe (OMS/Europe). Une fois que l'EHTF aura été constitué, ses président et coprésident seront, de droit, membres du CMES.

5. Le secrétariat a préparé pour le CMES un projet de règlement intérieur, sur la base de celui qu'emploie le Comité permanent du Comité régional de l'OMS pour l'Europe (CPCR). Dans le prolongement des discussions qui se sont déroulées lors du dîner de la soirée précédente et en tenant compte des commentaires et suggestions de quelques États membres, une version révisée a été présentée. Elle incorpore deux amendements destinés à rendre le CMES plus transparent et responsable vis-à-vis de tous les États membres de l'OMS dans la Région européenne : ceux-ci seront informés en cas de convocation de sessions du CMES, auront la possibilité de proposer des points à inclure à l'ordre du jour d'une session et pourront disposer des documents de travail de la session. Chaque année, le CMES fera rapport au Comité régional de l'OMS pour l'Europe et au Comité des politiques de l'environnement de la CEE-ONU et leur soumettra ses décisions pour approbation.

6. D'autres amendements au projet de règlement intérieur ont été convenus par le CMES : les documents de travail seront envoyés au plus tard trois semaines avant la session (le mot « normalement » doit être supprimé à l'article 4.3) ; les coprésidents ou leurs suppléants seront habilités à présider une session (le texte correspondant doit être inséré à l'article 11), et les coprésidents ou leurs suppléants seront également chargés de gérer les motions de procédure (l'article 10 doit être modifié en conséquence). En outre, l'article 2.2 devrait être formulé comme suit : « Les représentants des États membres peuvent être accompagnés d'un suppléant et de conseillers » et un nouvel alinéa doit être ajouté à l'article 5 pour permettre d'assister à la réunion du CMES par vidéoconférence ou téléconférence. Dans un souci de cohérence, les références à « des comptes rendus sommaires » de sessions du CMES (par exemple aux articles 15.1 et 18) doivent être remplacées par « rapports ». À l'article 7.1 c), il n'est pas nécessaire de citer nommément l'OMS/Europe, la CEE-ONU ou le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), car leurs représentants sont déjà membres du CMES. Les langues de travail de l'OMS dans la Région européenne sont l'allemand, l'anglais, le français et le russe. L'article 18 (qui concerne les recommandations et décisions du CMES, ainsi que les rapports de ses sessions) doit être modifié pour refléter ce fait. Par ailleurs, l'article 17.1 doit être supprimé, et il convient de statuer sur les langues employées lors des sessions du CMES sur une base pragmatique, au cas par cas.

7. Le règlement intérieur sera mis à la disposition de tous les États membres pour commentaires pendant une période de 30 jours. Par la suite, le CMES pourra modifier son règlement intérieur à tout moment.

8. Lázló Borbély, ministre roumain de l'Environnement et des Forêts et Dorijan Marusic, ministre slovène de la Santé, sont élus coprésidents du Conseil ministériel par le CMES.

9. Les membres du CMES approuvent les rôles proposés pour eux, à savoir de représenter le Conseil ministériel dans des réunions de haut niveau, de faire rapport sur la mise en œuvre du processus européen Environnement et santé, d'agir en tant que promoteurs du processus, de porter de nouveaux dossiers à l'attention des autres membres du Conseil et du secrétariat et de procéder à un échange d'expériences. Cependant, ils conviennent que la priorité absolue du CMES sera de conseiller les États membres, notamment à propos de la question « politique » des mécanismes nationaux multisectoriels. À cette fin, le sujet pourra être abordé de nouveau à une session ultérieure. L'un des coprésidents rapporte que son pays a mis sur pied un groupe de travail intersectoriel après la Conférence de Parme et propose donc que la troisième priorité mentionnée plus haut soit élargie pour inclure les débats nationaux dans des domaines tels que la politique des transports, de l'agriculture et de l'industrie.

## **Suivi des engagements pris à la Conférence de Parme**

### **Priorités du suivi**

10. Dans la Déclaration de Parme, les États membres s'étaient engagés à s'attaquer à un certain nombre de problèmes persistants ou nouveaux dans le domaine de l'environnement et de la santé. Afin de concilier la nécessité de soutenir l'action nationale, d'une part, et celle de concentrer les ressources là où elles peuvent apporter la plus forte valeur ajoutée, d'autre part, le secrétariat a déterminé un certain nombre de priorités possibles pour le suivi par le CMES :

- développer davantage le cadre institutionnel et l'infrastructure de suivi (création de l'EHTF et mise en place de mécanismes pour la participation de jeunes et d'autres acteurs

concernés, et développement du Système d'information sur l'environnement et la santé – ENHIS) ;

- élaborer des outils et des stratégies pour évaluer les liens positifs entre la réalisation des objectifs dans le domaine de l'environnement et de la santé et le développement de l'économie « verte » ;
- renforcer les capacités nationales et concevoir des outils pour que les ministères de la Santé et de l'Environnement s'engagent dans les débats nationaux sur la politique de l'énergie, en tenant pleinement compte des implications des différentes politiques possibles ;
- exploiter les liens entre le processus européen Environnement et santé et d'autres mécanismes multilatéraux de gouvernance dans le domaine de l'environnement et de la santé.

11. Dans le contexte d'une responsabilisation accrue et d'un suivi par le CMES, on doit entendre par « suivi » les efforts visant à évaluer dans quelle mesure les pays respectent les engagements qu'ils ont pris dans la Déclaration de Parme, plutôt qu'un suivi plus technique des risques environnementaux (concentrations de polluants atmosphériques, par exemple). Lors d'une réunion de l'OMS tenue à Bonn en novembre 2010, des experts de 35 pays de la Région européenne de l'OMS et de trois institutions internationales avaient donc sélectionné 18 indicateurs de santé environnementale touchant aux cinq engagements de la Conférence de Parme limités dans le temps.

12. Plus généralement, le CMES souhaite mettre l'accent sur l'impact sanitaire positif d'une gestion environnementale saine, et sur les synergies positives entre l'environnement et la santé. Dès lors, il convient d'accorder au processus européen Environnement et santé l'importance qu'il mérite dans le processus « Un environnement pour l'Europe » de la CEE-ONU (et, notamment, lors de la Septième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » qui se tiendra à Astana (Kazakhstan), du 21 au 23 septembre 2011), ainsi que dans les préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (« Rio +20 »), en 2012, y compris lors d'une réunion régionale qui sera organisée par la CEE-ONU à Genève au début du mois de décembre 2011.

13. Le CMES approuve la proposition consistant à demander au secrétariat de s'attacher à mieux définir les priorités dans le domaine de l'environnement et de la santé, étant donné que son importance est comprise par tous mais qu'il y a une certaine confusion quant à ce qui est englobé et quant à savoir quelle est la priorité, par rapport aux autres dossiers, de dossiers spécifiques soit à la santé et au bien-être, soit à l'environnement. L'impression générale, au Conseil, est qu'il est nécessaire de conceptualiser ces questions de façon claire et compréhensible, ce qui favoriserait la promotion d'une intervention intersectorielle dans le domaine de l'environnement et de la santé. Il faut de la clarté quant aux liens entre l'environnement et la santé, d'une part, et les maladies non transmissibles, le développement durable, la sécurité sanitaire, l'énergie, les ressources naturelles, le bien-être des personnes et d'autres domaines d'importance mondiale, d'autre part.

## **Accords environnementaux multilatéraux**

14. Le nouveau mécanisme de gouvernance mis en place à la Conférence de Parme (composé du CMES, de l'EHTF et des organes nationaux de coordination) offre la possibilité d'intégrer le programme de l'environnement et de la santé à l'ordre du jour général grâce à un large éventail d'accords environnementaux multilatéraux (AEM) auxquels les États membres sont parties. Il sera important de garantir la cohérence et la synergie des contributions nationales aux AEM tandis que, pour leur part, les diverses agences des Nations Unies, agissant en tant que secrétariats pour ces accords, pourront assurer leur participation au processus européen Environnement et santé.

15. Christophe Bouvier, directeur du Bureau régional du PNUE pour l'Europe, indique que son organisation fournit un secrétariat commun et un directeur exécutif pour les trois conventions sur les produits chimiques et les déchets (Bâle, Rotterdam et Stockholm), et qu'un tel mécanisme de gouvernance est un moyen efficace de promouvoir la coordination, la synergie et la cohérence entre AEM connexes. Le Protocole de Nagoya (sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation) à la Convention sur la diversité biologique souligne l'importance de la gestion des écosystèmes, tandis que la convention de la CEE-ONU sur l'accès à l'information, la participation du public et l'accès à la justice en matière d'environnement (la « Convention d'Aarhus ») met l'accent sur les interactions entre les pouvoirs publics et le public dans un contexte démocratique. Les objectifs globaux des travaux actuels sur les AEM sont de simplifier les exigences en matière de déclaration et de promouvoir la mise en œuvre au niveau des pays.

16. Les membres du CMES suggèrent que le projet de récapitulatif des AEM pertinents pour le travail relatif aux engagements de la Conférence de Parme soit complété par des références aux conventions sur les accidents nucléaires, les accidents industriels, etc. En outre, il serait utile d'analyser les liens entre ces engagements et le Règlement sanitaire international (RSI) (2005).

17. Les membres du Conseil ministériel issus des trois organisations participantes (CEE-ONU, PNUE et OMS), en collaboration avec les deux coprésidents, corrigeront et compléteront la liste des AEM et dresseront un tableau des engagements de la Conférence de Parme pour cartographier les responsabilités multilatérales et nationales, en préparation d'une discussion plus approfondie lors de la première réunion de l'EHTF. En outre, le secrétariat rédigera un rapport sur « La gouvernance en matière d'environnement et de santé en Europe » contenant un examen critique et des commentaires sur les différents modèles de gouvernance passés et présents dans le domaine de l'hygiène de l'environnement.

## **L'initiative « Un environnement pour l'Europe »**

18. Suite à un accord conclu lors de la seizième session du Comité des politiques de l'environnement de la CEE-ONU, en 2009, les deux thèmes de la Septième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » (Astana, Kazakhstan, 21-23 septembre 2011) seront la gestion durable de l'eau et des écosystèmes aquatiques, et l'introduction du facteur environnemental dans l'économie, soit la prise en compte de l'environnement dans le développement économique. En ce qui concerne les aspects environnementaux et sanitaires, le principal point de départ pour le premier thème sera le Protocole sur l'eau et la santé à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (la « Convention sur l'eau »), tandis que pour le second thème, il s'agira du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (PPE TSE).

19. L'un des coprésidents du CMES annonce aux participants que son pays va organiser, lors de la Conférence d'Astana, une manifestation parallèle sur la mise en œuvre de la Convention sur l'eau en Europe orientale, dans le Caucase et en Asie centrale. Les membres du CMES attendent avec impatience de recevoir les documents de travail et la liste des événements parallèles pour la Conférence d'Astana, afin de pouvoir donner du retentissement au processus européen Environnement et santé lors de cette Conférence.

## **Le programme mondial de développement durable**

20. Il est à espérer que la prochaine Conférence des Nations Unies sur le développement durable, qui se tiendra à Rio de Janeiro (Brésil) en juin 2012 pour marquer le 20<sup>e</sup> anniversaire de la Première Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, débouchera sur un nouveau paradigme en matière de développement durable. Il ne doit pas y avoir de compromis entre la croissance économique, d'une part, et le coût social ou environnemental, d'autre part. En revanche, cela vaut la peine d'investir dans toutes les formes de capital humain, naturel, économique et financier, ainsi que dans la protection de l'écosystème. La méthode consistant à employer le produit intérieur brut (PIB) comme seule mesure du progrès est jugée obsolète.

21. Lors de Rio +20, il y aura deux thèmes principaux : une économie verte dans le contexte du développement durable et de l'éradication de la pauvreté, et le cadre institutionnel du développement durable. Lors d'une réunion des directeurs régionaux des agences des Nations Unies en Europe et en Asie centrale, qui s'est tenue à l'OMS/Europe le 16 mars 2011, les participants ont convenu de préparer un rapport régional inter-agences sur l'économie verte pour Rio +20. Ce rapport soulignera l'importance d'une économie verte pour concrétiser les objectifs du Millénaire pour le développement, alléger le fardeau des maladies transmissibles et non transmissibles, promouvoir l'inclusion sociale, lutter contre la pauvreté, réduire l'impact du changement climatique et freiner d'autres changements environnementaux mondiaux. D'autres travaux doivent être réalisés pour clarifier dans quelle mesure le secteur de la santé contribue à mettre du vert dans l'économie. Ils déboucheront peut-être sur l'élaboration d'un rapport distinct intitulé « La création d'un secteur de la santé durable et écologique : possibilités d'action ». Dans le cadre de l'analyse des AEM, le cadre institutionnel sera examiné en détail.

22. Les membres du CMES estiment qu'il serait nécessaire de déterminer des priorités parmi les engagements de la Conférence de Parme. Ils ont conscience du fait que le secteur de la santé, dans sa recherche d'un développement durable, peut prendre des mesures précises telles que la création d'« hôpitaux verts », mais reconnaissent que l'économie verte est une tâche multisectorielle, pangouvernementale, qui déborde du champ de responsabilités des ministères de la Santé ou de l'Environnement.

## **Outils de contrôle du suivi**

23. Comme indiqué précédemment, le suivi de la concrétisation des engagements pris à la Conférence de Parme doit être considéré comme un large processus englobant des études de cas et d'autres instruments non contraignants, avec pour objectif global d'alléger au maximum le fardeau des rapports à faire et de s'inscrire dans le prolongement des systèmes existants tout en assurant une plus grande responsabilisation des États membres. Néanmoins, l'adoption de cinq engagements limités dans le temps implique que les pays sont prêts et disposés à faire rapport à la Sixième Conférence ministérielle, en 2016, tandis qu'un premier rapport d'évaluation sera présenté lors d'une réunion d'évaluation à mi-parcours, en 2014. À cette fin, l'OMS a travaillé avec les États membres et d'autres partenaires internationaux concernés pour élaborer un ensemble approprié d'indicateurs et de procédures de collecte de données ayant trait aux engagements limités dans le temps, ainsi qu'aux effets sanitaires du changement climatique et aux inégalités socioéconomiques et entre les sexes en matière d'effets de l'environnement sur la santé. Les informations recueillies seront stockées et rendues disponibles par le Système actualisé d'information sur l'environnement et la santé (ENHIS), accessible via une nouvelle plateforme informatique interactive.

24. Le CMES est conscient du fait que de nombreuses données en rapport avec la santé et l'environnement sont déjà recueillies par des institutions nationales et rendues disponibles par le biais d'études de performance environnementale ou du programme de la Commission européenne pour le suivi et l'évaluation de l'environnement. Il reconnaît, cependant, qu'il devrait donner aux pays de nouveaux conseils sur l'organisation d'activités de collecte de données et propose que, dans un contexte où il n'y a pas d'obligation de présenter des informations, l'on réfléchisse à l'introduction d'un système « incitatif » qui rendrait clairement apparente l'absence de données.

25. Le secrétariat confirme qu'il y a effectivement un besoin de données supplémentaires et propose, par exemple, d'entreprendre une enquête limitée dans un cadre scolaire, en exploitant les études existantes et en posant un petit nombre de questions précises. Il préconise le recours à un système commun, unifié, qui permettrait de mettre les mêmes données à la disposition d'un éventail de publics différents.

### **Préparatifs de la première réunion du Conseil ministériel européen de l'environnement et de la santé**

26. Les pays ont été invités à désigner des points focaux nationaux en tant que membres de l'EHTF. À ce jour, 40 l'ont fait, et la plupart des pays ont désigné une personne issue du secteur de l'environnement et une autre issue du secteur de la santé. À la fin du mois de mai 2011, la nomination des membres de l'EHTF devrait être terminée et le pays accueillant la première réunion de l'EHTF (prévue pour début octobre 2011) devrait être connu.

27. Il est proposé qu'un groupe préparatoire informel réunissant du personnel de la CEE-ONU, du PNUE et de l'OMS poursuive l'élaboration des points de l'ordre du jour. Ce groupe préparatoire établirait également une liste des organisations non gouvernementales et autres organismes qui pourraient être invités à rejoindre l'EHTF ; cette liste serait revue dans le cadre d'une consultation des membres du CMES par voie électronique.

28. Le CMES reconnaît la nécessité d'assurer la cohérence et la coordination avec les initiatives similaires prises par l'OMS dans d'autres régions.

### **Organisation et durabilité du processus européen Environnement et santé**

29. La directrice régionale fait savoir que jusqu'ici, le Centre européen de l'environnement et de la santé de l'OMS a travaillé à partir de bureaux situés à deux endroits, à Bonn et à Rome. Cependant, dans le cadre de négociations récentes, il est apparu clairement que les priorités du gouvernement italien ont changé et qu'il n'a plus l'intention de continuer à soutenir le travail du bureau de Rome. Elle a donc envoyé, deux jours plus tôt, une communication officielle au gouvernement italien l'informant du fait qu'en conséquence de leur décision de résilier leur accord avec l'OMS, l'Organisation commencera à prendre des mesures en vue de la fermeture du bureau de Rome. Elle saisit cette occasion de consolider les activités du Bureau régional en matière d'environnement et de santé : à l'avenir, tous les travaux techniques seront effectués par les bureaux de Bonn et de Copenhague, mais supervisés par ce dernier. Les recommandations générales relatives aux politiques, dont la politique de gestion du processus européen Environnement et santé, seront émises à partir du siège régional de Copenhague. Elle restera en contact permanent avec les

coprésidents du CMES pendant l'évolution des événements et distribuera un document d'information aux membres du CMES dès que la situation sera plus claire.

30. La participation au processus européen Environnement et santé est facultative et nécessite la mobilisation d'importantes ressources humaines et financières. Maintenant que les rôles respectifs de l'EHTF et du CMES ont été clarifiés, le Conseil ministériel va se voir demander des conseils quant à une stratégie appropriée de mobilisation des ressources, fermement ancrée dans un cadre de durabilité, de transparence et de responsabilisation. Lorsque le cadre institutionnel pour le processus aura été perçu comme nécessaire et bénéficiera du soutien moral des pays, il sera plus facile de rassembler les ressources financières et humaines requises.

31. Le CMES convient que le rapport de sa première réunion servira à démontrer le sérieux de cette initiative. Un groupe de travail sera mis sur pied pour fournir au secrétariat des conseils sur l'élaboration d'une proposition en vue de l'obtention, de manière prévisible et durable, des ressources de base pour la mise en œuvre du processus européen Environnement et santé, et pour concevoir une stratégie de mobilisation des ressources pour son application durable.



## **Annexe**

### **Liste des participants**

#### **Azerbaïdjan**

***M. Hussein Bagirov, membre du CMES***

Ministre de l'Écologie et des Ressources naturelles

M. Elmar Mammadov

Premier secrétaire, Affaires économiques, ambassade d'Azerbaïdjan en France

#### **Bélarus**

M. Vladimir Malevich

Conseiller, ambassade du Bélarus en France

Mme Ina Rusaya

Directrice adjointe, Département pour la régulation de l'impact sur les ressources de l'air atmosphérique et de l'eau, ministère des Ressources naturelles et de la Protection de l'environnement

#### **France**

***Mme Nora Berra, membre du CMES***

Secrétaire d'État chargée de la santé, ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé

Pr Didier Houssin

Directeur général de la santé, ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé

Mme Brigitte Arthur

Chef du bureau international Santé et protection sociale, délégation aux Affaires européennes et internationales, ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé

Mme Géraldine Bonnin

Chargée de mission auprès de l'Organisation mondiale de la santé, délégation aux Affaires européennes et internationales, ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé

M. Emmanuel Briand

Chef du bureau Environnement intérieur, milieux du travail et accidents, Direction générale de la santé, Secrétariat d'État à la santé, ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé

M. Loïc Josseran

Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé

Mme Caroline Paul

Chef du bureau Environnement extérieur et produits chimiques, Direction générale de la santé, Secrétariat d'État à la santé, ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé

M. Charles Saout

Adjoint à la sous-directrice, Prévention des risques liés à l'environnement et à l'alimentation, Direction générale de la santé, Secrétariat d'État à la santé, ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé

M. Alexandre de la Volpilière  
Chef de mission, Affaires européennes et internationales, Direction générale de la santé, Secrétariat d'État  
à la santé, ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé

## **Malte**

***Dr Joseph Cassar, membre du CMES***  
Ministre de la Santé, des Personnes âgées et des Soins de proximité

M. Malcolm Vella Haber  
Secrétaire personnel du ministre de la Santé, des Personnes âgées et des Soins de proximité

M. John Attard Kingswell  
Directeur, département de l'hygiène de l'environnement, ministère de la Santé, des Personnes âgées et des  
Soins de proximité

## **Roumanie**

***M. Lázló Borbély, membre du CMES***  
Ministre de l'Environnement et des Forêts

Dr Franciska Zsigmond  
Directrice, Relations extérieures et protocole, ministère de l'Environnement et des Forêts

M. Eugen Rosca  
Premier secrétaire, ambassade de Roumanie en France

## **Serbie**

Dr Elizabet Paunović  
Secrétaire d'État, ministère de la Santé, gouvernement de la République de Serbie

## **Slovénie**

***M. Dorijan Marušič, membre du CMES***  
Ministre de la Santé

Dr Marta Ciraj  
Secrétaire, Bureau des affaires de l'UE et des relations internationales, ministère de la Santé

Dr Pia Vracko  
Médecin, Institut national de santé publique

## **Turquie**

Pr Lutfi Akca  
Sous-secrétaire, ministère de l'Environnement et des Forêts

M. Ziya Pala  
Chercheur, Département des relations extérieures et de l'Union européenne, ministère de  
l'Environnement et des Forêts

#### **CEE-ONU**

***M. Ján Kubiš, membre du CMES***  
Secrétaire exécutif

Mme Brinda Wachs  
Administrateur pour les questions de l'environnement, Programme paneuropéen sur les transports, la  
santé et l'environnement (PPE TSE)

#### **PNUE**

***Dr Christophe Bouvier, membre du CMES***  
Directeur et représentant régional, Bureau régional pour l'Europe du PNUE

M. Wondwosen K. Asnake  
Coordinateur régional, Bureau régional pour l'Europe du PNUE

#### **Commission européenne**

Mme Natacha Grenier  
Direction de la santé publique (observateur)

#### **Bureau régional de l'OMS pour l'Europe**

***Mme Zsuzsanna Jakab, membre du CMES***  
Directrice régionale

Dr Guénaél Rodier  
Directeur, Maladies transmissibles, sécurité sanitaire et environnement

Dr Srdan Matić  
Coordinateur, Environnement et santé

#### **Secrétariat de l'OMS**

Mme Francesca Racioppi  
Directrice par intérim, Centre européen de l'environnement et de la santé, Bureau de Rome

Dr Michal Krzyzanowski  
Directeur, Centre européen de l'environnement et de la santé, Bureau de Bonn

M. Charles Robson  
Directeur, Section linguistique (*rapporteur*)

Mme Marina Hansen  
Assistante de programme, Environnement et santé

Mme Suzanne Gravesen  
Secrétaire, Bureau régional de l'OMS pour l'Europe

Mme Helena Shkarubo  
Secrétaire, Centre européen de l'environnement et de la santé, Bureau de Rome

**Le Bureau régional de  
l'OMS pour l'Europe**

L'Organisation mondiale de la santé (OMS), créée en 1948, est une institution spécialisée des Nations Unies à qui incombe, sur le plan international, la responsabilité principale en matière de questions sanitaires et de santé publique. Le Bureau régional de l'Europe est l'un des six bureaux régionaux de l'OMS répartis dans le monde. Chacun d'entre eux a son programme propre, dont l'orientation dépend des problèmes de santé particuliers des pays qu'il dessert.

**États membres**

Albanie  
Allemagne  
Andorre  
Arménie  
Autriche  
Azerbaïdjan  
Biélorus  
Belgique  
Bosnie-Herzégovine  
Bulgarie  
Chypre  
Croatie  
Danemark  
Espagne  
Estonie  
Ex-République yougoslave  
de Macédoine  
Fédération de Russie  
Finlande  
France  
Géorgie  
Grèce  
Hongrie  
Irlande  
Islande  
Israël  
Italie  
Kazakhstan  
Kirghizistan  
Lettonie  
Lituanie  
Luxembourg  
Malte  
Monaco  
Monténégro  
Norvège  
Ouzbékistan  
Pays-Bas  
Pologne  
Portugal  
République de Moldova  
République tchèque  
Roumanie  
Royaume-Uni  
Saint-Marin  
Serbie  
Slovaquie  
Slovénie  
Suède  
Suisse  
Tadjikistan  
Turkménistan  
Turquie  
Ukraine

**Organisation mondiale de la santé  
Bureau régional de l'Europe**

Scherfigsvej 8, DK-2100 Copenhague Ø, Danemark

Tél. : +45 39 17 17 17 Fax : +45 39 17 18 18 Courriel : [contact@euro.who.int](mailto:contact@euro.who.int)  
Site Web : [www.euro.who.int](http://www.euro.who.int)